



Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées

Année 2025

Mise à jour le 2024-11-27



Adoption le 2025-01-13 par le Conseil municipal de la Ville de Rimouski

PRÉAMBULE - MOT DU MAIRE



Au quotidien, la Ville de Rimouski a comme priorité d'offrir une qualité de vie exceptionnelle aux Rimouskoises et Rimouskois. Cet engagement se traduit dans notre offre de services en matière de loisirs, d'infrastructures, de culture, de transport, d'emploi et d'accessibilité de nos bâtiments.

Pour nous, l'écoute des citoyennes et citoyens est essentielle. Nous avons à cœur de consulter la population afin que notre prise de décisions et nos actions reflètent les besoins de la communauté et de celles et ceux qui participent à sa vitalité tous les jours.

Le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées de la Ville de Rimouski vise, entre autres, à offrir une accessibilité accrue à nos installations municipales et à éliminer le plus d'obstacles possible à l'intégration complète des personnes vivant avec un handicap dans les services offerts par la Ville. Nous avons comme objectif que les citoyennes et citoyens se sentent à l'aise et puissent pleinement profiter de tout ce que nous mettons en place dans nos différents champs d'activités.

Par leurs commentaires, idées et suggestions, les personnes vivant avec un handicap contribuent à optimiser nos services et infrastructures au bénéfice de tous.

Merci de faire de Rimouski un milieu qui se démarque et de faire en sorte que nos installations, activités et événements soient encore plus adaptés à toutes les réalités!

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guy Caron'. The signature is fluid and cursive.

Guy Caron, maire de Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

Préambule - Mot du maire	2
Table des matières	3
Introduction	4
Portrait de la Ville de Rimouski	6
Identification des mesures prises par la Ville de Rimouski en 2025 afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées	8
1. L'accessibilité des lieux et des édifices publics	
2. L'habitation	
3. La sécurité en milieu résidentiel	
4. Le transport	
5. L'emploi	
6. Les loisirs, la culture, la vie communautaire et le tourisme	
7. Les communications	
8. L'administration municipale	

INTRODUCTION

Depuis le 17 décembre 2004, les municipalités de plus de 15 000 habitants ayant plus de 50 employés doivent produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, tel que décrit en vertu de l'article 61.1 de la Loi. Ce plan d'action doit :

- Identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leurs champs d'intervention;
- Dresser le bilan des mesures prises pour l'année qui se termine;
- Décrire les mesures envisagées pour l'année en cours;
- Être adopté par le conseil municipal;
- Être diffusé publiquement.

Le Comité consultatif favorisant l'intégration des personnes handicapées a le mandat de :

- Poursuivre les identifications des obstacles à l'intégration des personnes handicapées à l'intérieur des champs d'activités et de compétence dévolus à l'administration municipale;
- Suggérer des mesures pour réduire, éliminer ou prévenir les obstacles à l'intégration, dans différents secteurs d'activités de juridiction municipale;
- Faire des recommandations pour favoriser l'accessibilité aux services, aux lieux et édifices municipaux;
- Étudier les demandes ou projets soumis par la Ville de Rimouski et donner des avis pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

INTRODUCTION - SUITE

Ce dernier est constitué de sept membres et d'une personne-ressource, tous nommés par le conseil municipal et dont la composition est la suivante :

- Un représentant de l'Office des personnes handicapées du Québec;
- Madame Annie Duchesne, représentante des droits des personnes handicapées;
- Monsieur Nadine Hounsell, représentante d'un organisme pouvant agir à titre de ressource technique;
- Madame Audrey Heppell, coordonnatrice des services aux personnes handicapées, issue de l'administration municipale;
- Monsieur Sébastien Collin, représentant du Service génie et environnement de la Ville de Rimouski;
- Madame Julie Carré, représentante du conseil municipal;
- Madame Carole Lévesque, personne-ressource issue du milieu;
- Madame Olivia Proulx-Brisson, représentante du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Rimouski;

PORTRAIT DE LA VILLE DE RIMOUSKI

Rimouski est la plus grande ville du Bas-Saint-Laurent avec près de 50 000 résidents permanents et 5 300 étudiants qui viennent chaque année chercher un enseignement supérieur de qualité. Suite aux différentes fusions, la Ville représente près de 85 % de la population de la MRC Rimouski-Neigette.

La Ville de Rimouski compte 461 employés et gère 119 bâtiments, dont plus de 40 sont ouverts au public. De ce nombre, il faut compter 12 centres communautaires, 4 bibliothèques, 3 arénas, un complexe sportif comprenant deux glaces et une piscine, des bâtiments pour la pratique du loisir, un hôtel de ville, un garage municipal, une salle de spectacle, une galerie d'art, etc.

La Ville se donne comme mission de:

- Dispenser, avec efficacité et efficience, des services municipaux de qualité qui répondent aux besoins de la communauté;
- Favoriser l'engagement et la participation citoyenne;
- De manière responsable, développer son territoire et accroître sa vitalité économique;
- Se soucier d'améliorer la qualité de vie de la communauté en respectant des principes du développement durable;
- Adopter et prôner des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement;
- Assumer son rôle de capitale régionale en exerçant un leadership qui favorise la solidarité et la concertation.

PORTRAIT DE LA VILLE DE RIMOUSKI - SUITE

De plus, la Ville de Rimouski s'est dotée de valeurs qui guident la prise de décision des membres du conseil municipal (en leur qualité d'élus) et celle des employés de la municipalité :

- L'intégrité;
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- Le respect envers les membres du conseil, les employés de la municipalité et les citoyens;
- La loyauté envers la municipalité;
- La recherche de l'équité;
- La transparence;
- L'honneur rattaché à la fonction de membre du conseil municipal et à celle d'employé de la municipalité.

**IDENTIFICATION DES OBSTACLES À
L'INTÉGRATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES ET DES MESURES
ENVISAGÉES PAR LA VILLE DE
RIMOUSKI EN 2025**

Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2025

Secteur d'activité : 1 – L'accessibilité des lieux et des édifices publics

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
1.1 Amélioration des espaces publics afin d'offrir des environnements sécuritaires et accessibles à tous	1.1.1 Identifier les obstacles au niveau des rues et des trottoirs	Éléments physiques qui pourraient constituer un obstacle.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Service des travaux publics 	Les demandes sont acheminées aux services génie et des travaux publics sous forme de requête par la coordonnatrice du plan d'action. Les évaluations et les nouveaux projets sont envoyés au service du génie et environnement pour évaluation et sont priorisés par le comité favorisant l'intégration des personnes handicapées, et ce, chaque année. Le suivi et la priorité des demandes est donc optimal.	En continu	
	1.1.2 Aménager des bateaux pavés sur l'ensemble des nouveaux trottoirs	Trottoirs non adaptés ou mal adaptés.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des travaux publics 		En continu	
	1.1.3 Procéder à la réfection ou à l'aménagement de bateaux pavés sur des trottoirs existants		<ul style="list-style-type: none"> - Service des travaux publics 		En continu	
	1.1.4 Consulter les plans et devis et proposer des avis techniques sur l'accessibilité lors de la construction et de la rénovation de bâtiments municipaux par le comité		Éléments dans les plans qui pourraient ne pas être adaptés.		<ul style="list-style-type: none"> - Service génie et environnement - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	En continu

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
	favorisant l'intégration des personnes handicapées			pour une rencontre. Une visite sur place doit également être faite lorsque le projet est avancé.		
1.1 Amélioration des espaces publics afin d'offrir des environnements sécuritaires et accessibles à tous	1.1.5 S'assurer que les fiches techniques soient mises à jour lors de toute modification apportée à un bâtiment	Éléments physiques qui pourraient constituer un obstacle.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Technicienne dessinatrice architecture 	Les fiches techniques seront mises à jour.	En continu	
	1.1.6 Aviser les propriétaires concernés et s'assurer de l'exécution des tailles de haies requises	Trottoirs obstrués : empiètement de certaines haies sur des trottoirs, nuisant à la circulation des personnes avec un handicap visuel	<ul style="list-style-type: none"> - Service urbanisme, permis et inspection 	Lorsqu'une demande est faite, l'équipe de l'urbanisme s'assure que ce règlement soit respecté et contact les propriétaires,	En continu	
	1.1.7 Entretien, réparer et ajuster les feux existants	Certains feux sonores sont mal ajustés.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des travaux publics - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	Inclure les demandes faites par les citoyens dans le calendrier des travaux publics.	En continu	Les feux sonores sont désormais gérés en tant que projet par la Ville de Rimouski. Une liste de priorités a été acheminée au Service génie et environnement pour les prochaines années, en collaboration avec le Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées.
	1.1.8 Marquage des cases de stationnement réservées à l'usage exclusif des personnes handicapées et rafraîchir	La signalisation peut être estompée ou abîmée, ce qui est non sécuritaire pour les personnes en situation	<ul style="list-style-type: none"> - Service génie et environnement - Service des travaux publics 	La majorité des cases de stationnement seront repeintes périodiquement.	En continu	

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
	les cases en suivant l'échéancier du programme mis en place	de handicap.				
1.1 Amélioration des espaces publics afin d'offrir des environnements sécuritaires et accessibles à tous	1.1.9 Analyser la faisabilité d'établir des normes plus élevées en termes d'accessibilité lors des nouvelles constructions et des rénovations appartenant à la Ville de Rimouski	Les normes minimales de construction ne permettent pas l'accessibilité pour tous.	- Service génie et environnement	Une analyse sera faite par le Service génie et environnement, ainsi qu'une proposition au conseil municipal. Si la décision est positive, les démarches en ce sens débuteront.	2026	
1.2 Bonifier les aménagements et les équipements spécialisés pour assurer l'accès sans obstacle aux infrastructures	1.2.1 Installer des tables à langer pour adultes et enfants dans les toilettes des hommes et des femmes, ainsi que dans les parcs	Quelques toilettes accessibles aux hommes ne possèdent pas de tables à langer.	- Service génie et environnement	On trouvera plus de table à langer dans les lieux publics que ce soit dans les toilettes des hommes ou des femmes	À voir	
	1.2.2 Réserver un budget de 40 000 \$ par année afin de réaliser des travaux de réfection des bâtiments et des lieux publics pour les rendre accessibles à tous	Certains bâtiments municipaux ne sont pas complètement accessibles aux personnes en situation de handicap.	- Service génie et environnement - Service des travaux publics - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Achat de matériel adapté et rénovation de certains lieux pour permettre une meilleure accessibilité.	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'un ouvre-porte automatique pour l'entrée principale du Colisée Financière Sun Life. • Ajout d'un ouvre-porte automatique pour l'accès à la patinoire et aux toilettes côté sud-est du Colisée Financière Sun Life. • Actions en accessibilité concernant le Colisée Financière Sun Life (affichage, ajout de

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
						barre d'appui, peinture de rappel, etc.) <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de la toilette adaptée du centre sportif de Rimouski-Est. • Système d'aide à l'audition pour la salle du conseil municipal. • Ajout d'un ouvre-porte automatique et réparations pour la toilette adaptée du terrain de base-ball #3 du Complexe Guillaume-Leblanc. • Ajout d'un chemin de poussière de pierre sur le terrain du centre sportif de Rimouski-Est. • Analyse du programme Secours adaptés. • Analyser la possibilité de rendre une toilette accessible pour personne handicapée du côté sud-est du Colisée et de transformer l'autre en toilette non-genrée.
	1.2.3 Évaluer la faisabilité de fournir un système d'aide à l'audition pour les personnes malentendantes dans la salle du conseil municipal	Il peut être difficile pour des personnes malentendantes de participer à des rencontres ou d'assister au conseil municipal	- Service des technologies de l'information	Une analyse sera faite par le Service des technologies de l'information, ainsi qu'une proposition au conseil municipal. Si la décision est positive, les démarches en ce	À voir	Sera réalisé dans les demandes 2025 prioritaires par le Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
		sans un soutien technologique.		sens débiteront.		
	1.2.4 Organiser des visites terrain dans les bâtiments par le comité favorisant l'intégration des personnes handicapées	Il arrive que certains bâtiments ne soient pas complètement adaptés. Les visites permettent d'identifier les obstacles à l'accessibilité et que nos spécialistes donnent la solution à ces problèmes.	<ul style="list-style-type: none"> - Service génie et environnement - Service des travaux publics - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées 	Les obstacles à l'intégration sont soulignés par le comité et corrigés ensuite par l'équipe municipale. L'accès aux bâtiments est alors adapté et sécuritaire pour tous.	En continu	
	1.2.5 Collaborer à la mise en place d'un système de réservation en ligne pour le matériel spécialisé	Le matériel adapté est méconnu des citoyens et aucune procédure n'est mise en place pour la réservation de celui-ci.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Service des technologies de l'information 	Le matériel sera réservé avec facilité via téléphone, en personne ou sur notre site Web.	2026	Le système de réservation en ligne se fera au même moment que l'équipement de sport dit régulier.
	1.2.6 Installer du mobilier urbain et des modules de jeux adaptés inclusifs	Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir utiliser le mobilier urbain.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 	Le mobilier urbain et des modules de jeux adaptés seront présents sur le territoire de la Ville.	En continu	Des subventions sont disponibles et des montants sont réservés chaque année pour des modules et jeux adaptés inclusifs.
1.3 Augmentation de la connaissance des citoyens sur les conditions d'accès aux infrastructures	1.3.1 Diffuser un répertoire des commerces et services accessibles sur le territoire et inscrire les bâtiments municipaux accessibles sur le site Internet de la Ville.	Les lieux accessibles aux personnes en situation de handicap sont méconnus.	<ul style="list-style-type: none"> - Division des communications - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	Le répertoire des commerces et services devra être mis à jour annuellement en collaboration avec les organismes du milieu. Les centres communautaires accessibles seront identifiés.	2026	La liste des centres communautaires accessibles est disponible sur le site Internet de la Ville de Rimouski. Pour les commerces et services accessibles, aucune liste n'existe pour le moment.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
1.4 Soutenir la réalisation d'aménagement répondant aux besoins spécifiques des différentes clientèles	1.4.1 Recommander l'aménagement de toilettes publiques adaptées au centre-ville	Plusieurs personnes en situation de handicap ont besoin d'accéder à des toilettes adaptées lors de leur présence au centre-ville.	<ul style="list-style-type: none"> - Service génie et environnement - Service des travaux publics - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 	Une analyse sera faite par les différents services afin de suggérer un projet qui pourra être proposé au conseil municipal ensuite.	2025	Collaborer avec des commerces et organismes qui possèdent une toilette adaptée au centre-ville dans le but d'offrir une toilette adaptée au citoyen fréquentant le centre-ville.
1.5 Bonifier la sécurité des espaces accueillant le public dans les infrastructures municipales	1.5.1 Veiller à la vérification de l'entretien régulier des équipements d'accès dans les infrastructures	Une personne doit prendre en charge la coordination de ces vérifications au sein de l'équipe municipale.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des travaux publics - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	Un entretien régulier est planifié et réalisé afin que les équipements soient fonctionnels en tout temps.	En continu	Un formulaire sur le site Internet de la Ville est disponible pour que les citoyens signalent des éléments compromettant l'accessibilité et la sécurité des personnes en situation de handicap.
	1.5.2 Collaborer à la priorisation du service de déneigement en fonction des besoins en accessibilité	Les conditions hivernales peuvent empêcher les employés et les citoyens en situation de handicap d'accéder aux infrastructures municipales.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des travaux publics - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	L'accessibilité est prise en compte dans le cadre des plans de déneigement des accès piétonniers et des stationnements entourant les infrastructures municipales.	En continu	
1.6 Augmentation de l'attractivité des parcs et espaces verts	1.6.1 Améliorer l'aménagement des parcs pour favoriser une diversité d'usages en tenant compte des particularités des clientèles	Les recommandations issues de la recherche pour l'aménagement de parcs inclusifs sont méconnues du comité des parcs.	<ul style="list-style-type: none"> - Service génie et environnement - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 	Envoyer par courriel le guide d'aménagement de parcs inclusifs au comité de suivi des parcs et espaces verts.	En continu	

Secteur d'activité : 2 – L'habitation

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
2.1 Offrir des logements adaptés sur le territoire de la Ville	2.1.1 Poursuivre la collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Rimouski	Besoin de logements adaptés sur le territoire de la Ville de Rimouski.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 	La collaboration se maintient avec l'Office municipal d'habitation.	En continu	
	2.1.2 Créer un poste de porteur de dossier au sein de l'équipe municipale	Besoin de logements adaptés sur le territoire de la Ville de Rimouski.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Service des ressources financières. - Service urbanisme, permis et inspection - Direction générale 	3 services portent la gestion du dossier de l'habitation et du logement au sein de l'appareil municipal et chacun à son mandat.	En continu	La Ville possède un plan de lutte contre la pénurie de logements depuis janvier 2023.
	2.1.3 Collaborer avec les organismes qui souhaitent améliorer l'offre de logements adaptés sur le territoire	L'offre pour les personnes en situation de handicap est peu nombreuse, ce qui limite le choix des locataires et des acheteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale - Service urbanisme, permis et inspection 	La collaboration avec les organismes se maintient	En continu	
	2.1.4 Participer à la distribution du dépliant « L'accessibilité universelle c'est facilitant pour tous » produit par le ROPHBF	Les principes de l'accessibilité universelle sont souvent méconnus.	<ul style="list-style-type: none"> - Service urbanisme, permis et inspection 	Chaque personne demandant un permis de construction et de rénovation recevra le dépliant explicatif.	En continu	

Secteur d'activité : 3 – La sécurité en milieu résidentiel

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
3.1 Favoriser la sécurité des habitations	3.1.1 Poursuivre la promotion du programme PAIR (Vigilance-Aîné) et la distribution du dépliant d'information	Difficulté pour les personnes plus vulnérables de vivre de façon autonome dans l'environnement de leur choix.	- Service de sécurité incendie	Le dépliant est remis à tous ceux qui le demandent. Une personne-ressource du Service de sécurité incendie s'occupe de répondre aux citoyens.	En continu	
	3.1.2 Procéder à l'élaboration d'un plan d'aide à l'évacuation d'urgence en collaboration avec le Service de sécurité incendie	Difficulté pour les personnes plus vulnérables de vivre de façon autonome dans l'environnement de leur choix.	- Service de sécurité incendie - Coordonnateur des services aux personnes handicapées	Le plan sera réalisé et disponible.	En continu	
	3.1.3 Analyser la possibilité d'élaborer un questionnaire visant à informer les services de pompier et de police de la localisation précise de la personne nécessitant une assistance particulière en cas d'urgence	Il est difficile de connaître la situation de la personne lorsqu'un événement urgent arrive et le niveau d'aide qu'elle aura besoin pour évacuer rapidement un logement ou un édifice à bureaux.	- Service de sécurité incendie - Coordonnateur des services aux personnes handicapées	Une analyse sera faite par le Service de sécurité incendie. Si le projet est viable, les démarches en ce sens débiteront.	2025	La faisabilité du projet sera analysée en 2025.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
	3.1.4 Élaborer un registre contenant les informations sur les résidents pour les lieux ayant une grande concentration de personnes ayant un handicap	Il est difficile de connaître la situation de la personne lorsqu'un événement urgent arrive et le niveau d'aide qu'elle aura besoin pour évacuer rapidement un logement ou un édifice à bureaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Service de sécurité incendie - CISSS - CAUREQ 	<p>Un registre sera produit par le CISSS et transmis au Service de sécurité incendie pour les lieux ayant une grande concentration de personnes handicapées, dont les RPA, RI et RTF.</p> <p>Les informations figurant sur ce registre seront transmises au CAUREQ et la mise à jour de celui-ci sera faite par le CISSS.</p>	En continu	
	3.1.5 Analyser l'instauration un protocole de communication avec les personnes ayant une déficience auditive	Il y a un manque d'information sur la localisation des personnes ayant des incapacités sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> - Service de sécurité incendie - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	Une analyse sera faite par le Service de sécurité incendie. Si le projet est viable, les démarches en ce sens débuteront.	En continu	La faisabilité du projet sera analysée en 2025.

Secteur d'activité : 4 – Le transport

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
4.1 Assurer un service de transport adapté correspondant aux besoins des personnes handicapées	4.1.1 Répondre aux questions des usagers sur les procédures en place	Les usagers ont souvent des questions spécifiques basées sur leur réalité.	<ul style="list-style-type: none"> - Société des transports de Rimouski 	Il est facile de joindre une personne-ressource de la Société des transports	En continu	
4.2 Niveau d'accessibilité au transport en commun	4.2.1 Revoir le plan de développement visant l'accès des personnes handicapées au transport en commun régulier	Ce plan doit être renouvelé.	<ul style="list-style-type: none"> - Société des transports de Rimouski - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	Le plan de développement a été revu.	En continu	
	4.2.2 Réitérer les différentes consignes aux chauffeurs pour favoriser l'accessibilité au transport en commun	Les chauffeurs ne sont pas toujours au courant de tout ce qui peut faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap.	<ul style="list-style-type: none"> - Société des transports de Rimouski 	Une personne se charge de communiquer avec les chauffeurs.	En continu	

Secteur l'activité : 5 – L'emploi

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
5.1 Amélioration de l'environnement	5.1.1 Analyser les demandes d'adaptation et, au besoin, retenir les services professionnels d'un ergothérapeute et adapter les équipements de travail	Poste de travail mal adapté à la condition d'un travailleur.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des ressources humaines 	Les employés travaillent avec des équipements adaptés.	En continu	
	5.1.2 Analyser et rechercher des possibilités de maintien en emploi dans les mêmes postes ou un autre convenant mieux à la nouvelle condition d'une personne	Membre du personnel présentant des incapacités qu'il n'avait pas à l'embauche.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des ressources humaines - Service concerné 	Les employés occupent des emplois en cohérence avec leurs compétences et leur condition.	En continu	
5.2 Amélioration de l'accessibilité en emploi	5.2.1 La Ville est disposée à faire vivre des expériences d'accompagnement ou de stages en milieu de travail pour les personnes ayant un handicap	Encadrement d'un employé présentant des incapacités.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des ressources humaines - Service concerné 	La Ville offre différents stages à des personnes en situation de handicap.	En continu	
	5.2.2 Sauf exception, tous les postes qui s'ouvrent à la Ville de Rimouski sont disponibles aux personnes handicapées	Il peut être difficile pour une personne en situation de handicap de trouver des postes adaptés à sa condition.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des ressources humaines - Service concerné 	Cette phrase est mentionnée dans la Politique d'employabilité de la Ville, dans la section emploi.	En continu	

Secteur d'activité : 6 – Les loisirs, la culture, la vie communautaire et le tourisme

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
6.1 Offrir de l'accompagnement spécialisé aux jeunes de 5 à 12 ans ayant des besoins particuliers et ainsi favoriser leur intégration aux camps d'été municipaux	6.1.1 Embaucher annuellement 38 moniteurs spécialisés pour les camps d'été	Besoin grandissant de moniteurs en accompagnement spécialisé pour les camps d'été pour encadrer et stimuler les enfants ayant des besoins particuliers	- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Les 38 moniteurs en accompagnement spécialisé sont embauchés chaque année, et ce, pour nos 3 camps d'été.	En continu	
6.2 Offrir du soutien aux moniteurs en accompagnement spécialisé sur le terrain	6.2.1 Embaucher une responsable des moniteurs en accompagnement spécialisé pour encadrer, coordonner, superviser et soutenir les moniteurs spécialisés dans leur rôle au quotidien	Les moniteurs en accompagnement spécialisé ont besoin de soutien au quotidien pour valider leur rôle et leurs interventions.	- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Les moniteurs en accompagnement spécialisé sont soutenus par une personne d'expérience dans leurs interventions, leurs décisions, et ce, dès leur première journée d'embauche.	En continu	
6.3 Sensibiliser les jeunes qui fréquentent les camps de jour à l'acceptation des différences et à	6.3.1 Réaliser des ateliers sous forme de jeu dans tous les camps de jour afin de sensibiliser les jeunes qui les fréquentent à l'acceptation des différences et à	Les jeunes peuvent parfois réagir et émettre des propos négatifs lorsqu'ils ne connaissent pas la réalité des jeunes en situation de handicap.	- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Chaque camp de jour doit inclure dans sa programmation d'activités un atelier #différentmoiaussi et ainsi s'engager à respecter les différences de chacun.	En continu	

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
l'importance de l'intégration sociale	l'importance de l'intégration sociale					
6.4 Améliorer l'aménagement des installations de loisir extérieures pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap	6.4.1 Acquisition de matériel adapté permettant d'augmenter la participation des enfants ayant des besoins particuliers et ainsi développer leur plein potentiel en camp d'été	Certaines activités de la programmation régulière ne sont pas adaptées pour les jeunes en situation de handicap.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 	Un budget de 75 \$ par enfant ayant des besoins particuliers est réservé dans chacun des camps de jour; ce montant permet d'adapter les activités et d'offrir du renforcement aux jeunes.	En continu	
	6.4.2 Acquisition de balançoires et de tables à pique-nique adaptées pour des personnes à mobilité réduite	Une minorité de parcs et de mobilier sont adaptés sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Service des ressources financières - Approvisionnement 	Un montant est réservé chaque année pour faire l'achat d'équipements spécialisés dans les parcs municipaux.	En continu	
	6.4.3 Veiller à l'entretien et à l'acquisition d'équipements adaptés en fonction des besoins	Des équipements adaptés sont requis pour permettre la participation des personnes en situation de handicap à certaines activités sportives ou de plein air.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	Des équipements adaptés sont disponibles pour la population, et ce, dans diverses disciplines de loisir.	En continu	
	6.4.4 Offrir un camp spécialisé qui met à la disposition des jeunes ayant des besoins particuliers un local et une	Le programme d'accompagnement dans les camps de jour réguliers ne répondait pas aux besoins de certains jeunes. Les désorganisations	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	Le camp spécialisé est offert pour les jeunes qui répondent aux critères d'admissibilité.	En continu	Le camp spécialisé a été créé en 2019. Il accueille chaque été, environ une dizaine d'enfants.

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
	programmation adaptés à ceux-ci	étaient nombreuses avant l'implantation de ce camp.				
6.5 Augmenter l'accessibilité lors des grands événements sur le territoire	6.5.1 Prévoir dans les contrats et les protocoles d'entente faits avec des promoteurs de grands événements et des organismes d'inclure l'accessibilité pour tous	Certains grands événements ne sont pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite ce qui les empêche d'y participer en toute sécurité et sans obstacle.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Service des ressources financières – Approvisionnements - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 	Les ententes avec les promoteurs d'événements incluent une clause les invitant à favoriser l'accessibilité universelle dans leur programmation.	2025	
	6.5.2 Soutenir les promoteurs d'événements par une personne-ressource en accessibilité désignée à la Ville	Pour l'instant, il n'y a pas de personne-ressource pour accompagner les promoteurs dans l'accessibilité de leurs événements.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 	La personne-ressource pourra faire le suivi concernant l'accessibilité des grands événements et soutenir les promoteurs dans le but d'apporter des recommandations.	2025	
	6.5.3 Élaborer une trousse d'outils pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans les activités régulières et dans les grands événements	Il y a une méconnaissance des besoins des personnes en situation de handicap par les promoteurs en loisir.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Service des ressources financières – Approvisionnements 	Une trousse pour favoriser l'accessibilité et l'intégration sera disponible et remise aux promoteurs.	2026	
6.6 Améliorer la promotion des activités accessibles disponibles sur le territoire	6.6.1 Appliquer et promouvoir la carte accompagnement loisirs	Les activités et infrastructures qui peuvent bénéficier d'un accompagnement sont méconnues de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Division des communications 	Les activités admissibles sont ajoutées annuellement au site Internet de la carte accompagnement loisirs et des publications sont faites sur la	En continu	

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
			<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 	page Facebook de la Ville de Rimouski.		
6.7 Augmentation des conditions d'accès aux activités pour faciliter la participation de tous les citoyens	6.7.1 Offrir le prêt d'équipements spécialisés facilitant l'accès aux activités de loisir	Le prêt de matériel adapté est méconnu de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Division des communications 	L'équipement spécialisé sera désormais disponible gratuitement au comptoir de prêt du parc Beauséjour ainsi qu'au complexe sportif Desjardins.	Aucune date	
6.8 Reconnaissance de la clientèle en situation de handicap comme prioritaire pour la Ville de Rimouski	6.8.1 Inclure un critère d'analyse de la Politique de soutien aux organismes et d'attribution des subventions sur l'accessibilité universelle	Les événements et activités de loisir ne sont pas toujours accessibles pour les personnes en situation de handicap.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 	Des points supplémentaires sont prévus pour les organismes favorisant l'accessibilité universelle dans leurs activités lors d'une demande de soutien financier via la Politique de soutien aux organismes et d'attribution des subventions.	En continu	
	6.9.1 Inclure des priorités d'intervention pour les personnes en situation de handicap dans la politique culturelle et du patrimoine 2025-2035.	Systematiser des réflexions pour améliorer l'accessibilité dans les programmations, les événements et les infrastructures en lien avec la culture et le patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 	Ajout d'actions spécifiques dans les deux plans d'action 2025 et 2027 découlant de la politique culturelle et du patrimoine.	2025	

Secteur d'activité : 7 – Les communications

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
7.1 Diffusion de l'information concernant les personnes handicapées	7.1.1 Les organismes communautaires en lien avec les mesures envisagées recevront un avis de parution du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées de l'année en cours	Les actions du plan d'action ne sont pas toujours connues des différentes instances et de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	La coordonnatrice des services aux personnes handicapées enverra par courriel l'avis de parution et s'assurera qu'il soit disponible sur le site Internet de la Ville de Rimouski.	En continu	
7.2 Bonifier le contenu de l'information transmise	7.2.1 Indiquer sur le site Internet de la Ville de Rimouski les bâtiments qui sont accessibles	L'information n'est pas disponible sur le site de la Ville de Rimouski.	<ul style="list-style-type: none"> - Division des communications - Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Service des technologies de l'information 	Dans la rubrique <i>centres communautaires et infrastructures</i> , les bâtiments accessibles seront indiqués à l'aide d'un symbole.	En continu	
	7.2.2 La Ville de Rimouski compte faire connaître ses réalisations susceptibles de mieux servir les citoyens ayant des incapacités par voie de communiqué, de publication Facebook ou par son journal municipal	Les informations concernant les réalisations et les nouveaux services ne sont pas connus de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Division des communications 	Une rubrique sur l'accessibilité est présente lorsque nécessaire dans le journal municipal et dans différents communiqués de la Ville de Rimouski.	En continu	
	7.2.3 Promouvoir la journée internationale des	La journée internationale et la	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	La promotion de la journée internationale des personne	En continu	

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
	personnes handicapées et la semaine québécoise des personnes handicapées.	semaine québécoise sont méconnues des citoyens.	- Division des communications	handicapées et la semaine québécoise des personnes handicapées est réalisée.		
7.3 Améliorer l'accessibilité du site Internet de la Ville de Rimouski selon la capacité de lecture, de compréhension et d'utilisation de l'information écrite des citoyens	7.3.1 Développer une rubrique dans le site Internet de la Ville sur l'accessibilité et le soutien aux personnes en situation de handicap	L'information concernant l'accessibilité peut être difficile à trouver pour la clientèle et les organismes.	- Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Division des communications - Service des technologies de l'information	Une rubrique nommée <i>Accessibilité</i> sera créée sur le site Internet de la Ville de Rimouski.	En continu	
	7.3.2 Poursuivre les démarches pour rendre accessible le site Internet de la Ville de Rimouski à tous les types de limitation	Le site Internet et les documents qui y sont déposés ne sont pas toujours adaptés à toutes les limitations. Ainsi, il est impossible pour plusieurs personnes d'accéder à l'information transmise par la Ville.	- Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Division des communications - Service des technologies de l'information	Le site Internet et les documents sont accessibles pour tous les types de limitation.	En continu	La page principale du site Internet est désormais accessible.

Secteur d'activité : 8 – L'équipe municipale

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
8.1 Continuité des services	8.1.1 Le coordonnateur des services aux personnes handicapées poursuivra son mandat	Puisqu'il y a plusieurs suivis avec différents services de l'équipe municipale, il est primordial d'avoir un coordonnateur du plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 	Le coordonnateur poursuivra son mandat.	En continu	
	8.1.2 Tous les employés de la Ville sont conviés à participer à l'amélioration de l'accessibilité. Ils sont encouragés à signaler les obstacles constatés au niveau de nos installations, les améliorations à apporter et les nouveaux produits susceptibles de faciliter l'accessibilité	Tous les employés doivent participer à rendre notre ville plus accessible pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les services 	L'ensemble des employés est impliqué dans la démarche d'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées.	En continu	
	8.1.3 Créer un comité consultatif au sein de l'équipe municipale regroupant un représentant par service	La communication entre les divers services peut être difficile avec le nombre élevé de suivis à réaliser.	<ul style="list-style-type: none"> - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Tous les services 	Ce comité assure un suivi rigoureux du plan d'action et veille à l'avancement de celui-ci.	En continu	

-

Résultats attendus	Actions spécifiques	Obstacles/Défis	Responsables/Collaborateurs	Indicateurs de résultat	Échéance	Commentaires
8.2 Bonification des connaissances en termes d'accessibilité et de loisirs inclusifs	8.2.1 Participation à diverse formation sur l'inclusion et l'accessibilité par des membres de l'équipe municipale	Les normes en accessibilité peuvent changer rapidement et les formations sont la meilleure façon de se tenir à jour.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur des services aux personnes handicapées 	La coordonnatrice des services aux personnes handicapées propose différentes formations aux membres de l'équipe municipale. Ceux-ci assistent à des formations sur l'accessibilité et le loisir inclusif.	En continu	
	8.2.2 Analyser la possibilité de développer une politique d'accessibilité universelle pour la Ville de Rimouski	La Ville n'a toujours pas de politique d'accessibilité universelle. Cette politique viendrait justifier et appuyer plusieurs demandes faites pour la clientèle en situation de handicap.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées 	Une analyse du projet sera faite, ainsi qu'une proposition au conseil municipal. Si la décision est positive, les démarches en ce sens débiteront.	En continu	Réalisation de la politique d'inclusion durant l'année 2024.
	8.2.3 Inclure une personne du Service des travaux publics dans le comité favorisation l'intégration des personnes handicapées	Plusieurs suivis sont en lien avec le Service des travaux publics, ce qui faciliterait la communication et la compréhension.		<ul style="list-style-type: none"> - Service des travaux publics 	Une personne du Service des travaux publics participera aux rencontres du comité.	2026
8.3 Sensibiliser les élus et les gestionnaires municipaux à la réalité des personnes en situation de handicap	8.3.1 Réaliser une activité de sensibilisation avec les élus municipaux et les gestionnaires de l'administration municipale	Les décideurs n'ont pas toujours conscience de l'importance de l'accessibilité, et ce, dans plusieurs sphères.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur des services aux personnes handicapées - Comité favorisant l'intégration des personnes handicapées 	Une activité de sensibilisation auprès des élus et des employés municipaux sera réalisée aux deux ans.	En continu	